

République Française
 Département PAS-DE-CALAIS
Commune de Maroeuil
Tél: 03.21.24.56.56
Fax: 03.21.24.56.57

ARRÊTÉ N° 2025 P 022

Établissement du tableau annuel d'avancement de grade, au titre de l'année 2025

Le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2025DE28 du 29 septembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021P056 du 29 octobre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : **Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

Nom Prénom	Grade actuel	Date d'effet de nomination
DUMONT Yves	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fait à Maroeuil, le 10/10/2025

Le Maire,

Jean-Marie TRUFFIER

